



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 122 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Conditions de voyage par avion

Rapport du Secrétaire général*

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui concerne la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, est soumis conformément aux décisions 44/442 et 46/450 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1989 et du 20 décembre 1991, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à lui présenter des rapports annuels sur la question des conditions de voyage par avion. Comme l'Assemblée générale l'a également demandé dans sa décision 40/455 du 18 décembre 1985 et dans la section XIII de sa résolution 45/248 A du 21 décembre 1990, le présent rapport contient des renseignements sur toutes les dépenses engagées par l'Organisation pour les voyages en première classe et sur les dérogations qui ont été autorisées.

2. Durant la période considérée, les conditions de voyage par avion ont été régies par la résolution 42/214 du 21 décembre 1987, par laquelle l'Assemblée a décidé qu'à l'exception du Secrétaire général et des chefs des délégations des pays les moins avancés, aux sessions ordinaires ou extraordinaires de l'Assemblée générale, quiconque voyage aux frais d'organismes et

de programmes des Nations Unies et était précédemment autorisé à voyager en première classe, ne pourrait désormais prétendre à voyager que dans la classe immédiatement inférieure à la première classe. Par la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle lorsqu'il jugerait bon de le faire, en autorisant le voyage en première classe, cas par cas.

II. Frais de voyage des délégations

3. Par sa résolution 42/214, l'Assemblée générale a limité le paiement des frais de voyage par avion en première classe à un seul représentant de chacun des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés assistant à ses sessions ordinaires ou extraordinaires. En ce qui concerne la cinquante-cinquième session, 27 demandes de remboursement de frais de voyage en première classe, d'un montant total de 160 867 dollars, ont été présentées à ce jour pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

III. Dérogations autorisées par le Secrétaire général

4. Comme il a été rappelé ci-dessus, l'Assemblée générale a, par sa résolution 42/214, autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle lorsqu'il jugerait

* Note demandée par l'Assemblée générale au paragraphe 1 de sa résolution 54/248 C : dans l'attente de renseignements de la part de divers départements et bureaux concernant les voyages effectués au cours de la période de 12 mois qui s'est terminée le 30 juin 2001, le présent rapport n'a pu être soumis dans les délais fixés.



bon de le faire, en autorisant des voyages en première classe, cas par cas. En outre, le Secrétaire général peut autoriser le voyage en classe affaires, dans certaines circonstances, conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2000/20 du 22 décembre 2000.

5. De manière générale, en examinant les cas qui peuvent justifier une dérogation, le Secrétaire général tient compte des considérations ci-après :

a) Des raisons médicales peuvent exiger que l'intéressé voyage dans des conditions de confort qui ne pourraient pas lui être offertes dans la classe à laquelle il a normalement droit. Ces cas sont soumis, pour recommandation, au Directeur de la Division des services médicaux. Il convient de noter qu'il n'est plus accordé de dérogation au motif que l'intéressé est âgé;

b) L'avion est complet dans la classe normalement prévue, et, en raison des exigences du service, l'intéressé est tenu d'effectuer son voyage à une date précise. Il peut également arriver que les conditions de voyage auxquelles le voyageur a normalement droit ne puissent être assurées et que le coût de l'indemnité journalière de subsistance durant la période d'attente soit plus élevé que celui du voyage dans des conditions de plus grand confort que celles prévues;

c) L'intéressé est une haute personnalité (ancien chef d'État, par exemple) ou une personnalité importante du monde politique, d'organisations humanitaires ou des milieux culturels ou universitaires;

d) Lorsque l'intéressé est une personne éminente qui offre ses services à l'Organisation à titre bénévole et qui, de ce fait, subit parfois une perte de revenu, le Secrétaire général peut l'autoriser à voyager dans la classe à laquelle il est habitué;

e) L'intéressé, après une journée entière de travail, est parfois appelé à voyager de nuit pour reprendre ses activités, participer à des réunions ou faire un exposé dès le lendemain matin ou dès son arrivée au lieu de destination. On a jugé normal qu'en pareil cas, lorsque le voyage est particulièrement fatigant, il puisse voyager dans des conditions qui lui assureront un maximum de repos et, éventuellement, la possibilité de travailler durant le vol.

6. En ce qui concerne les dérogations autorisées durant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 du fait des circonstances énumérées au paragraphe 5 ci-

dessus, on trouvera dans les annexes I à V du présent rapport des renseignements détaillés sur les motifs desdites dérogations et les coûts supplémentaires qui en ont résulté.

7. Le 18 mars 1998, le Secrétaire général a décidé, à titre exceptionnel, qu'en regard à son statut particulier, la Vice-Secrétaire générale devait être autorisée à toujours voyager en première classe. Pour ce qui est des modalités pratiques, les services concernés s'efforcent en premier lieu d'obtenir un surclassement de la classe affaires (au plein tarif) à la première classe. Lorsque ce n'est pas possible, l'Organisation prend en charge le coût d'un billet en première classe. Durant la période considérée, deux voyages ont été effectués dans ces conditions, pour un coût supplémentaire de 3 211 dollars. On trouvera dans l'annexe VI du présent rapport des renseignements détaillés à ce sujet.

8. Pour renforcer la capacité du Président de l'Assemblée générale de s'acquitter efficacement et rationnellement des fonctions du Bureau, l'Assemblée générale a, par sa résolution 53/214 du 18 décembre 1998, décidé que le Président de l'Assemblée générale, compte tenu du budget-programme approuvé, devrait être pleinement habilité à utiliser les crédits prévus au budget du Bureau. En conséquence, le Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale a voyagé en première classe. Durant la période considérée, il a effectué un voyage, pour un coût supplémentaire de 4 300 dollars. On trouvera dans l'annexe VII du présent rapport des renseignements détaillés à ce sujet.

9. Pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, le Secrétaire général a autorisé, à titre exceptionnel, 37 voyages en première classe et 30 voyages en classe affaires.

10. Il convient de noter que, conformément aux mesures de sécurité en vigueur, le Secrétaire général a été accompagné dans tous ses déplacements par un garde du corps/agent du service de sécurité qui a voyagé avec lui en première classe. Les 11 voyages effectués dans ces conditions ont entraîné un coût supplémentaire de 37 559 dollars.

11. Un contrôle administratif suivi permet de limiter au minimum le nombre de dérogations accordées, mais il faut noter que dans certains cas celles-ci sont inévitables. Ainsi, les dérogations autorisées lorsqu'il n'y a plus de place dans la classe normalement prévue sont déterminées par les circonstances propres à chaque

situation et, par conséquent, en voulant maintenir leur nombre constant ou cherchant absolument à l'abaisser, on compromettrait l'efficacité de la mission du voyageur. De plus, dans de nombreux cas, si un voyageur était contraint d'attendre jusqu'à ce qu'une place se libère dans la classe à laquelle il a normalement droit, l'indemnité journalière de subsistance payable durant la période d'attente coûterait plus cher qu'un reclassement; cette solution reste donc la plus avantageuse pour l'Organisation.

12. Le processus de suivi des conditions de voyage par avion a permis d'identifier des cas où le passager avait voyagé dans une classe supérieure à celle à laquelle il était autorisé sans qu'aucune dérogation n'ait été demandée. Dans de tels cas, la demande de dérogation a été faite par la suite. On trouvera dans l'annexe VIII du présent rapport des renseignements détaillés sur les dérogations que le Secrétaire général a autorisées après coup concernant la période sur laquelle portait le précédent rapport.

Tableau 1
Récapitulation des dérogations, 1er juillet 2000-30 juin 2001

(Coût en dollars des États-Unis)

<i>Motif des dérogations</i>	<i>Première classe</i>		<i>Classe affaires</i>		Total	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	Nombre de voyages	Coût supplémentaire
Raisons médicales	5	8 707	12	18 381	17	27 088
Avion complet dans la classe normalement prévue	3	336	5	818	8	1 154
Hautes personnalités	8	11 980	12	23 802	20	35 782
Services offerts à titre bénévole à l'Organisation	7	15 705	–	–	7	15 705
Voyages particulièrement fatigants	–	–	1	292	1	292
Garde du corps/agent de sécurité	11	37 559	–	–	11	37 559
Vice-Secrétaire générale	2	3 211	–	–	2	3 211
Président de l'Assemblée générale	1	4 300	–	–	1	4 300
Total	37	81 798	30	43 293	67	125 091

Tableau 2
Récapitulation des dérogations, 1er juillet 1999-30 juin 2000*

(Coût en dollars des États-Unis)

<i>Motif des dérogations</i>	<i>Première classe</i>		<i>Classe affaires</i>		Total	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	Nombre de voyages	Coût supplémentaire
Raisons médicales	5	6 119	2	1 973	7	8 092
Avion complet dans la classe normalement prévue	7	1 886	6	1 284	13	3 170
Hautes personnalités	2	4 628	8	10 503	10	15 131
Services offerts à titre bénévole à l'Organisation	2	2 824	8	8 914	10	11 738
Voyages particulièrement fatigants	–	–	7	3 634	7	3 634
Garde du corps/agent de sécurité	13	55 662	–	–	13	55 662
Vice-Secrétaire générale	10	26 783	–	–	10	26 783
Président de l'Assemblée générale	8	30 561	–	–	8	30 561
Total	47	128 463	31	26 308	78	154 771

* Ce tableau inclut les dérogations accordées après coup concernant la période sur laquelle porte le précédent rapport, mais qui n'avaient pas été prises en compte (A/55/488).

Annexe I

Dérogations autorisées pour des raisons médicales, 1er juillet 2000 – 30 juin 2001

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
1. Procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie	La Haye/Washington/ New York/ La Haye	2 411
2. Procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie	La Haye/Washington/ Dayton/ New York/La Haye	2 123
3. Procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie	La Haye/Washington/ New York/La Haye	1 325
4. Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies	New York/Tokyo/Beijing/Tokyo Singapour/Kuala Lumpur/ Bangkok/Bahreïn/Londres/ New York	1 400
5. Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement	Francfort/Tokyo	1 448
Total partiel		8 707
B. Classe affaires		
1. Fonctionnaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	New York/Genève	1 073
2. Fonctionnaire du Service de l'action antimines du Département de maintien de la paix	Genève/New York	339
3. Fonctionnaire de la Commission économique pour l'Europe	Genève/New York/Genève	339
4. Consultant, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Londres/Le Caire/Londres	1 508
5. Fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales	New York/Genève/New York	804
6. Participant aux réunions préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	New York/Genève/New York	3 751
7. Fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Genève/Moscou/Genève	245
8. Fonctionnaire du HCR	Genève/Amman/Genève	659
9. Consultant principal, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Londres/New York/Londres	4 116

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
10. Membre du personnel de maintien de la paix, Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental	Darwin/Lisbonne	669
11. Consultant du PNUD	Londres/Dakar/Accra/ New York/Londres	2 093
12. Consultant du PNUD	Boston/Genève/Boston	2 785
Total partiel		18 381
Total		27 088

Annexe II

**Dérogations autorisées faute de place
dans la classe normalement prévue,
1er juillet 2000-30 juin 2001**

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
1. Fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	.../Tunis/Amman/...	128
2. Fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales	Antigua/Jamaïque/Antigua	104
3. Fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales	Antigua/Jamaïque/Antigua	104
Total partiel		336
B. Classe affaires		
1. Fonctionnaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Bangkok/Paro/...	67
2. Fonctionnaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	.../Buenos Aires/Santiago	211
3. Fonctionnaire du PNUD	New York/Abidjan/ Brazzaville/...	400
4. Vice-Ministre du commerce et de l'économie du Tadjikistan	Douchanbé/Moscou/...	70
5. Haut Fonctionnaire du Ministère du commerce et de l'économie du Tadjikistan	Douchanbé/Moscou/...	70
Total partiel		818
Total		1 154

^a Les points de suspension (...) indiquent qu'une partie du voyage a été effectuée dans les conditions normalement prévues, sans dérogation.

Annexe III

Dérogations autorisées pour de hautes personnalités, 1er juillet 2000-30 juin 2001

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
Réunion du Conseil des anciens chefs de gouvernement : réunion d'un groupe d'experts de haut niveau sur le pluralisme et la gouvernance mondiale		
1. Ancien Président du Costa Rica	San José/Boston/San José	89
2. Ancien Premier Ministre de Jordanie	Amman/Boston/Amman	1 942
Réunion du Conseil des anciens chefs de gouvernement : réunion d'un groupe d'experts de haut niveau sur l'Asie orientale et le Pacifique au XXIe siècle : dimensions géopolitiques et économiques		
3. Ancien Président de l'Indonésie	.../Francfort/Séoul/ Francfort/...	3 532
4. Ancien Premier Ministre de l'Australie	Melbourne/Singapour/Séoul/ Melbourne	974
Groupe de personnalités éminentes pour le financement du développement		
5. Ancien Président du Mexique	Mexico/New York/Mexico	858
6. Ancien Président du Mexique	Mexico/New York/Mexico	1 272
7. Ancien Président du Mexique	Mexico/New York/Mexico	1 506
Réunion du Conseil de sécurité sur le processus de paix au Burundi		
8. Ancien Président de l'Afrique du Sud	Johannesburg/New York/ Johannesburg	1 807
Total partiel		11 980
B. Classes affaires		
Entretien avec le Secrétaire général		
1. Ancien Premier Ministre de la Côte d'Ivoire	Paris/New York/Paris	2 842
Rencontre avec les médias internationaux sur la question de Palestine		
2. Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies	New York/Paris/New York	4 596
3. Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	New York/Paris/New York	4 596

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
4. Ministre de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne	Amman/Paris/Amman	282
5. Ancien Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies	Washington/Paris/ Washington	4 229
6. Ancien Directeur des affaires proche-orientales du National Security Council des États-Unis d'Amérique	Washington/Paris/ Washington	4 229
Préparation du Sommet mondial sur le développement durable : table ronde régionale pour l'Afrique		
7. Ancien Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie	Dar es-Salaam/Le Caire/ Dar es-Salaam	310
8. Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale	Genève/Le Caire/Genève	33
Préparation du Sommet mondial sur le développement durable : table ronde régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes		
9. Ancien Président du Panama	New York/La Barbade/ New York	806
Réunions concernant la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo		
10. Ministre de la défense du Danemark	Copenhague/New York/ Copenhague	817
Forum pour le développement de l'Afrique		
11. Ancien Président de la Zambie	Londres/Addis-Abeba/ Londres	582
12. Ancienne Première Dame d'Afrique du Sud	Johannesburg/Addis-Abeba/ Johannesburg	480
Total partiel		23 802
Total		35 782

^a Les points de suspension (...) indiquent qu'une partie du voyage a été effectuée dans les conditions normalement prévues, sans dérogation.

Annexe IV

**Dérogations autorisées pour des personnalités éminentes
qui offrent leurs services à l'Organisation à titre bénévole,
1er juillet 2000-30 juin 2001**

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
Consultations sur le Sahara occidental		
1. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	Berlin/Houston	2 298
2. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	Houston/New York/Houston	1 361
Campagne contre le VIH/sida		
3. Ambassadeur itinérant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	New York/Londres/Johannesburg/ Londres/New York	1 859
4. Épouse de l'Ambassadeur itinérant de l'UNICEF	New York/Londres/ Johannesburg/Londres/ New York	1 859
Sensibilisation aux activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et appels de fonds les concernant		
5. Ambassadeur itinérant de l'UNICEF	Nice/Francfort/Jakarta/ Denpasar/Tokyo/ Los Angeles/Nice	2 614
6. Ambassadeur itinérant de l'UNICEF	Nice/Francfort/Jakarta/ Denpasar/Tokyo/ Los Angeles/Nice	2 614
Sensibilisation aux activités de l'UNICEF dans le domaine du développement du jeune enfant		
7. Représentant spécial de l'UNICEF	New York/Londres/ Nairobi/Londres/ New York	3 100
Total partiel		15 705
B. Classe affaires		
Aucun		—
Total partiel		—
Total		15 705

Annexe V

Dérogations autorisées pour cause de voyage particulièrement fatigant, 1er juillet 2000-30 juin 2001

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
Aucun		–
Total partiel		–
B. Classe affaires		
1. Fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement	Copenhague/New York/ Copenhague	292
Total partiel		292
Total		292

Annexe VI**Dérogations concernant les voyages de la Vice-Secrétaire générale, 1er juillet 2000-30 juin 2001**

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
1. Vice-Secrétaire générale	New York/Stockholm/ New York	1 544
2. Vice-Secrétaire générale	New York/Petra/ New York	1 667
Total		3 211

Annexe VII

Dérogations concernant les voyages du Président de l'Assemblée générale, 1er juillet 2000-30 juin 2001

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
1. Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale	New York/Windhoek/ New Delhi/Paris/Alger/Tunis/ Djerba/Tripoli/Rome/New York	4 300
Total		4 300

Annexe VIII

Dérogations relatives à la période précédente, 1er juillet 1999-30 juin 2000

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (en dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
Dérogation autorisée faute de place dans la classe normalement prévue		
1. Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	.../Genève/Alger	124
Total partiel		124
B. Classe affaires		
Voyage fatigant		
1. Fonctionnaire du PNUD	.../Genève/New York	1 418
Total partiel		1 418
Total		1 542

^a Les points de suspension (...) indiquent qu'une partie du voyage a été effectuée dans les conditions normalement prévues, sans dérogation.